

**Zeitschrift:** Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

**Herausgeber:** Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

**Band:** - (1984)

**Heft:** 9: Les femmes et l'agriculture

**Artikel:** La paysanne : d'inventeuse à auxiliaire : d'auxiliaire à co-exploitante

**Autor:** Jolidon, Mathilde

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-349840>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La paysanne : d'inventeuse à auxiliaire d'auxiliaire à co-exploitante

Le travail de la paysanne, la situation des paysannes sont fort méconnus des autres femmes...

Cette constatation, nous avons dû la faire à la suite d'une séance de travail qui nous réunissait, cinq femmes non-paysannes et une agricultrice.

Pourtant, d'une façon ou d'une autre, nous étions toutes rattachées au monde agricole, par nos voisins, notre parenté ou nos amitiés. Mais notre compréhension de la condition d'agricultrice était faussée par des "clichés" vétustes, idylliques ou écologico-romantiques... Navrant, pour nous qui nous targuons de combattre les stéréotypes sexistes !

La place des femmes dans l'agriculture n'est pas simple à étudier car leur rôle est en plein changement. La paysanne est à la fois ménagère et agricultrice, c'est-à-dire que sa situation aujourd'hui évolue doublement : du fait de l'amélioration du statut de la femme mariée (la prochaine révision du droit matrimonial faisant des conjoints, des partenaires) et du fait de la revalorisation de sa fonction au sein de l'exploitation, de l'entreprise agricole (aménagement et reconnaissance de sa formation).

Et ce n'est pas la première fois que le statut des paysannes se modifie. Anne-Marie Crolais, membre du Conseil d'administration du Conseil national français des Jeunes Agriculteurs, qui a écrit en 1982 un livre particulièrement intéressant sur sa vie d'agricultrice, nous dit : "Nos grands-mères, elles, étaient des "patronnes". Une aide pour le ménage et les gros travaux, un ouvrier agricole qui prenait soin des bêtes. Pendant la guerre, elles ont rem-

placé les hommes partis au front. Elles ont tout fait, les travaux et le reste. Elles dirigeaient. Pour la génération de ma mère, il en a été tout autrement. Les hommes ont fait tourner les machines, ont conduit les engins, et la femme, restée à la maison, accomplissait les tâches de l'ouvrier agricole. Celles que l'homme rejette.



La femme bien souvent, n'est plus qu'une main-d'œuvre d'appoint. Elle fait ce qu'on lui dit de faire, va où l'on lui dit d'aller. De plus, elle est considérée "sans profession". Dur à avaler, lorsque l'on travaille dix heures par jour !"

Anne-Marie Crolais, qui a trente ans, poursuit "lorsqu'elle (sa mère) se plaint, "c'est trop injuste", je lui réponds malgré moi : "Je ne te jette pas la pierre, mais si les femmes de ton âge avaient pris conscience de cela vous n'en seriez pas là !"

Il faudrait peut-être dire : Si vous aviez gardé conscience de votre importance... Car au cours de nos recherches pour constituer ce dossier, nous avons découvert une interrogation que se posent de nombreux anthropologues et historiens :

## «Les femmes ont-elles inventé l'agriculture ?»

Plusieurs signes permettent (permettraient) de répondre affirmativement à cette question. Du moins laissent-ils songeuses...

De nombreux chercheurs pensent en effet que les femmes ont "inventé" l'agriculture, ouvrant ainsi la voie à une civilisation nouvelle fondée sur la sédentarité que leur rôle biologique pourrait bien leur avoir imposé.

Le culte de la fécondité, de la Déesse-Mère, sans parler de l'idée d'un matriarcat originel - sujet tabou provoquant des blocages certains - conforte cette supposition.

Mais le signe le plus concret, l'argument le plus probant, est celui du "bâton à fouir". Ce bâton est le plus ancien instrument aratoire de l'humanité. Il était ... le privilège de la femme. Avec ce bâton, les femmes creusaient la terre à la recherche de nourriture végétale.

Ainsi, les femmes primitives assurèrent l'approvisionnement de la communauté en détristant racines et légumes. Elles découvrirent de nouveaux aliments et les moyens de les conserver. Elles apprirent l'art de cultiver la terre, celui d'améliorer la qualité des plantes. Elles durent évidemment inventer les techniques et objets nécessaires à emmagasiner et à conserver la nourriture.

Louis-René Nougier décrit, dans "Histoire mondiale de la Femme", la première division du travail entre les sexes : "A l'homme, ces expériences, préludes à la chasse, à l'homme, le monde animal, fugitif et menaçant. A la femme, le bâton à fouir et le monde végétal, stable et inoffensif. Du même bâton, l'homme fait une arme et la femme en fait un outil."

Et si plus tard, de chasseur, l'homme devient éleveur, à côté de la femme au bâton à fouir, prend place la femme moisonneuse.

### Quel rôle aujourd'hui ?

Mais quittons l'époque néolithique... Que font, aujourd'hui, les femmes dans cette agriculture qu'elles ont inventée ?

De plus en plus, elles re - prennent leur place, cela est sûr. Elles ne se contenteront plus d'un rôle secondaire et veulent assumer leurs responsabilités de paysanne : jouer leur rôle dans l'exploitation et dans leur famille et bénéficier d'une formation reconnue.

Les femmes ré-apprivoisent l'agriculture. Est-ce la mécanisation qui les en avait éloignées ? Peut-être... Anne-Marie Cro-lais relève avec sagacité qu'à l'époque de sa mère "les femmes d'agriculteurs travaillaient beaucoup plus que leur mari. Dans certaines régions, elles n'étaient guère mieux considérées que des esclaves. Usées, vieilles avant l'âge... (...) Pour rien au monde un homme n'aurait prêté main forte à la femme pour soigner les bêtes. Aujourd'hui, ils le font... depuis qu'il existe des machines pour traire, nettoyer, etc. L'élevage c'est leur affaire. Tant que l'on avait que ses bras, c'était l'affaire des femmes."

Le temps des "femmes d'agriculteurs" s'achève, vient celui des "agricultrices". Les femmes ne s'asseyent plus sur le char, elles conduisent le tracteur !

Mais pour celles qui ont pris de telles initiatives, tout ne va pas de soi. A s'engager dans des "tâches d'hommes", elles enfreignent la règle ! Et rencontrent souvent la désapprobation, la dérision, le mépris et l'isolement. Elles sont en infraction avec les valeurs traditionnelles. Si leur mari s'oppose à cette évolution, le conflit professionnel peut devenir affectif, puisque les rapports de travail, en agriculture, sont des rapports familiaux.

### De quoi est fait le travail de la paysanne ?

Une enquête touchant près de 600 exploitations agricoles a été publiée en 1978 par la Station fédérale de recherches d'économie d'entreprise et de génie rural. Intitulée "Le volume du travail de

## DOSSIER

la paysanne et sa position dans la société", elle nous révèle le rôle de l'agricultrice, en Suisse.

Le Jura connaissant des fermes polyvalentes, la situation de la paysanne jurassienne y est comparable.

Elle travaille 79 heures par semaine, en moyenne

- 60 % des paysannes travaillent 11 à 13 heures par jour de semaine
- 25 % travaillent moins de 11 heures
- 15 % ont une journée de travail de plus de 13 heures, en moyenne par année.

Elle consacre 27 % de son temps à l'exploitation, 70 % dans son ménage et 3 % à des activités hors de la ferme.

Ces chiffres concernent une famille de grandeur moyenne. Après différentes adaptations, on considère que "la paysanne moyenne" doit entretenir environ 5,3 personnes (les fractions d'unité sont évidemment dues à l'utilisation de valeurs moyennes tirées des 600 questionnaires).

Le rapport d'enquête de la Station fédérale distingue trois types d'activités : travaux du ménage, travaux dans l'exploitation et travaux hors exploitation.

### a) Les travaux du ménage

La "paysanne moyenne" y consacre environ 55 heures par semaine. Les nombres d'heures indiqués entre parenthèses, en face de chaque activité, varient selon le nombre de personnes à entretenir (de 2,9 à plus de 8 personnes).

- La gestion du ménage : planification, organisation du travail, du ménage, comptabilité ménagère, formation des apprenties (environ 1 heure par semaine);
- les achats : alimentation, ustensiles, vêtements, y compris les déplacements (3 à 4 h. par semaine);

#### - l'alimentation :

- repas : préparation, mise du couvert, vaisselle, mise en ordre (de 19 à 36 h. par semaine);
- réserves et provisions de ménage : surgélation, stérilisation, dessication, préparation de confitures, fumage de la viande, fabrication du pain (4 à 6 h. par semaine);
- jardinage : semis, entretien, récolte des légumes pour l'auto approvisionnement du ménage, soins aux fleurs et aux plantes (3 à 7 h. par semaine, selon le nombre d'aires, de 1,9 à 9,9);

#### - entretien de la maison :

- rangements, nettoyages, chauffage, petites réparations (10 à 16 h. par semaine);

#### - entretien du linge et des vêtements :

- lavage, séchage, repassage, raccommodage, travaux à l'aiguille (10 à 15 h. par semaine);



- activités créatrices :

rafraîchissement des meubles, peinture, petites réparations, broderie, tissage (tâches occasionnelles);

- soins aux enfants :

activités variables selon l'âge des enfants, de 17 heures pour un enfant de moins de 2 ans à 1  $\frac{1}{2}$  h pour un enfant entre 10 et 16 ans;

- soins aux malades et personnes âgées :

soins médicaux courants, soins d'hygiène (activités très variables également).

Nous remarquons que le travail ménager effectué par les paysannes révèle véritablement l'importance de ces tâches accomplies par toutes les ménagères. Dans une exploitation agricole, son aspect productif devient évident. En effet, la paysanne met en valeur les produits de la ferme, transformant les matières premières en biens consommables.



**b) Les travaux dans l'exploitation**

La "paysanne moyenne" y consacre 21 heures par semaine.

- Travaux à l'extérieur :

cultures, cultures fourragères, cultures spéciales, travaux de sylviculture (environ 7 h. par semaine).

On considère que la paysanne assume environ 18 % du besoin en temps de travail (1). Selon les régions, le degré de mécanisation et la répartition des tâches, elle assume entre 14 et 26 % du besoin en temps de travail.

La paysanne travaille le plus souvent dans les cultures fourragères ou cultures intensives. Pendant la période des récoltes où le besoin en temps de travail est le plus grand, c'est elle qui, grâce à sa participation, permet d'exécuter ces travaux à temps. Aussi les femmes permettent-elles de gérer les aléas de l'agriculture.

- Travaux à l'intérieur de la ferme :

élevage du bétail, soins aux animaux, vente des produits de la ferme, administration et comptabilité de l'exploitation (14 h. par semaine).

Sur l'ensemble du temps de travail nécessaire aux soins aux animaux, la paysanne assume les parts suivantes : 11 % pour les bovins, 44 % pour les porcs, 60 % pour les volailles, 35 % pour d'autres animaux.

Citons ici une phrase du rapport de la Station fédérale, clin d'œil à Anne-

(1) On entend par "besoin en temps de travail" le temps nécessaire pour effectuer la totalité de telle ou telle tâche. Par exemple, si pour accomplir un travail il faut 20 heures par semaine et que la paysanne y consacre 5 h., elle accomplit le 25 % du besoin en temps de travail.

## DOSSIER

Marie Crolais : "La paysanne travaille principalement manuellement, étant donné que ce genre de travaux est difficilement mécanisable".

recherches, 71 % des paysannes suisses ont suivi une formation professionnelle, 58 % dans le domaine de l'agriculture et 13 % dans un autre domaine. 29 % des paysannes n'ont pas pu bénéficier d'une formation, soit par manque d'occasions, soit en raison de circonstances familiales.

### c) Les travaux hors exploitation

Il s'agit des activités bénévoles d'assistance aux voisins, à la parenté, l'aide aux malades. Mais il s'agit aussi de travaux rétribués : le travail à domicile, à l'usine ou dans l'hôtellerie. Enfin sont comprises ici aussi les activités sociales ou publiques : participation à la vie associative, politique et culturelle.

Ces activités sont considérées comme étant récréatives et ne sont pas comprises dans le temps de travail de la paysanne. Leur importance sociale mérite toutefois qu'elles soient mentionnées.

L'Association des paysannes jurassiennes a mené une enquête sur ce thème en 1982. Le Jura comptant 1439 exploitations gérées à titre principal, les 809 questionnaires remplis par les paysannes donnent donc un très bon échantillon qui permet d'établir que :

34,3 % des paysannes jurassiennes ont suivi une formation professionnelle, 16,9 % dans l'agriculture et 17,4 % dans un autre domaine.

Il faut pourtant relever, comme le prouve le tableau ci-après, que près de la moitié des jeunes paysannes ont suivi une formation professionnelle. Ceci est très réjouissant pour l'avenir, et impose une nouvelle image de la paysanne jurassienne.

### La formation de la paysanne

Selon le rapport de la Station fédérale de



Les apprentissages effectués en dehors de l'agriculture appartiennent aux secteurs du secrétariat, de la vente, de l'horlogerie et des soins médicaux.

Actuellement, 29 Jurassiennes ont subi avec succès l'examen professionnel de paysanne qui sanctionne une double formation et quatre années de pratique.

La troisième partie du tableau nous apprend que les paysannes sont loin de négliger leur perfectionnement, puisque 32,6 % d'entre elles ont suivi au moins 1 cours de perfectionnement (perfectionnement ménager, soins aux blessés et aux malades, artisanat, administration et comptabilité, perfectionnement scolaire, perfectionnement agricole).

Le statut de la femme paysanne est véritablement en pleine évolution. Le souci qu'ont les paysannes de leur formation en est un signe. Grâce à leur volonté d'être agricultrices à part entière,

d'auxiliaires, les paysannes deviennent partenaires, co-exploitantes.

Mais pour que ce changement se fasse harmonieusement, il faut prévoir en plus des modifications légales (statut juridique, protection sociale), les aménagements sociaux suivants, qui sont sujets de préoccupations des paysannes jurassiennes :

- favoriser et encourager la formation professionnelle;
- promouvoir l'accès aux organisations professionnelles et extra-professionnelles;
- faciliter les remplacements en cas de maladie, de maternité, de formation ou pour d'autres absences;
- éliminer les heures blanches des élèves dans la grille horaire scolaire, afin que les enfants des campagnes ne soient pas privés (attente sans surveillance, perte de temps, etc.);
- améliorer l'information des paysannes

## I

Age Form.	- 29	30 - 39	40 - 49	50 - 59	60 - 69	70 - 79	âge pas mentionné	TOTAL
ECOLE PRIMAIRE	72-60%	128-74%	163-71,5%	159-85%	56-83,6%	14-82,3%	12-70,6%	604-74,7%
ECOLE SECOND.	48-40%	45-26%	65-28,5%	28-15%	11-16,4%	3-17,7%	5-29,4%	205-25,3%
... suivie du GYMNASIE	4	2	--	--	--	--	--	
TOTAL	120-100%	173-100%	228-100%	187-100%	67-100%	17-100%	17-100%	809-100%

## II

Apprentis- sage non- agricole	57-47,5%	40-23,1%	30-13,2%	24-12,8%	7-10,4%	2-11,8%	2-11,8%	162-20%
dont avec certificat 141-17,4%								

## III

Perfec- tionnement	35-29,2%	64-37%	82-36%	58-31%	19-28,4%	3-17,6%	3-17,6%	264-32,6%
-----------------------	----------	--------	--------	--------	----------	---------	---------	-----------

## DOSSIER

et favoriser les contacts avec le reste de la population. Les paysannes ressentent durement l'isolement du monde agricole et ont, en raison de leur horaire chargé, des difficultés à participer à la vie sociale et culturelle.

Entre le ménage et l'exploitation, il y a toujours des tâches inachevées, à tel point qu'une agricultrice avouait prendre son panier à commissions pour cacher au voisinage une promenade vitale pour elle.

Pourtant, si l'unicité du lieu de travail et d'habitation est source d'isolement et occasion de remords face au travail jamais terminé, cela permet aux paysannes de concilier vie familiale et vie professionnelle, réalisant ainsi un équilibre idéal que beaucoup leur envie.

Mais tout ne va pas de soi, nous l'avons déjà dit. Si les paysannes veulent participer davantage aux travaux agricoles, elles doivent obtenir une redistribution des tâches dans la ferme et partager avec leur conjoint les activités familiales, ménagères et éducatives. L'enquête citée plus haut le prouve : l'horaire des paysannes est déjà trop chargé pour pouvoir supporter de nouvelles activités.

L'exploitation agricole, si elle veut faire face à ses tâches, a besoin de la participation de la paysanne. Son apport de travail à l'exploitation remplace celui d'une main-d'œuvre qu'on ne peut engager dans la plupart des cas et cela faute de moyens financiers et autres. Le partage des tâches, avec son conjoint, est dès lors indispensable.

La reconnaissance professionnelle des femmes dans l'exploitation implique autant la revalorisation du travail ménager que la suppression de l'attribution traditionnelle des tâches à l'homme et à la femme.

La reconnaissance professionnelle des femmes a pour conséquence leur complète participation à toutes les décisions touchant l'exploitation !

## Références :

- l'Agricultrice, Anne-Marie Crolais, éd. Ramsay 1982
- Femme et Terre, Groupe d'Etudes Féministes de l'Université Paris 7, revue "Pénélope", no 7, automne 1982
- l'Histoire des Femmes, Maurice Bardèche, éd. Stock, 1er vol., 1968
- Histoire mondiale de la Femme, Pierre Grimal, Nouvelle librairie de France, 1er vol., 1974
- Du règne de la mère au patriarcat, Johann Jakob Bachofen, éd. de l'Aire, 1980
- Féminisme et Anthropologie, Evelyn Reed, Ed. Denoël/Gonthier, 1975
- Enquête "Le volume du travail de la paysanne et sa position dans la société", Station fédérale de recherche d'économie d'entreprise et de génie rural, no 7, 1978; suivi de "Indices pour le calcul de la durée du travail dans le ménage rural", 1981
- Les Agricultrices aujourd'hui, collectif, Revue "Pour", no 73, 1980.

Nous remercions de leur précieuse collaboration Mesdames Mathilde Jolidon, Anne-Marie Rentsch, Micheline Aubry et Huguette Fluckiger.



## La paysanne jurassienne en 1984

Inform'elles ouvre ses colonnes à la vie des paysannes. Les paysannes jurassiennes sont sensibles à cette initiative et l'apprécient beaucoup. C'est l'occasion pour les lecteurs et les lectrices de ce bulletin de prendre mieux connaissance du travail et du rôle de la paysanne. Travail et rôle qui sont, si souvent, peu ou mal connus.

L'agriculture, comme tout autre secteur économique a subi, au cours des dernières décennies, une importante évolution. Le travail de la paysanne a également chan-



gé. Les moyens techniques modernes ont d'une part, rendu moins pénibles les travaux, mais d'autre part, ils ont amené de nouvelles exigences, de nouvelles charges. Aujourd'hui, dans les exploitations paysannes, très souvent, une seule femme fait face aux très nombreuses tâches, tandis qu'autrefois, plusieurs femmes se répartissaient les travaux du ménage, des champs, de la ferme. Contrainte d'exécuter une foule d'activités, variant encore selon les saisons, la paysanne doit faire preuve d'organisation, de savoir-faire, de connaissance et de responsabilité. La bonne marche de l'exploitation tient à la compétence de la paysanne. Essayons de relever quelques aspects des problèmes touchant directement la vie des paysannes.

## Voies de formation dans le Jura

Diriger un ménage paysan, collaborer aux responsabilités de l'exploitation, être le partenaire indispensable de son mari, voilà le rôle de la paysanne. Pour être à la hauteur de sa tâche, la paysanne doit pouvoir acquérir une bonne formation. Le métier de paysanne demande des dispositions particulières : aimer l'agriculture, avoir une grande disponibilité, être disposée à accomplir certains travaux administratifs de l'exploitation, tenir sa comptabilité. Le canton du Jura offre, par son Ecole d'agriculture à Courtemelon, toutes les possibilités de formation à toute femme, jeune ou moins jeune, qui veut devenir paysanne.

Les différentes voies de formation de la paysanne sont les suivantes :

### a) Formation de base

L'apprentissage ménager rural : son but est de préparer la jeune paysanne à assumer sa part de responsabilités dans l'exploitation et le ménage. L'apprentissage est régi par une législation précise. Il dure une année chez une maîtresse d'apprentissage et requiert la participation aux cours professionnels.

Le certificat de capacité : après l'apprentissage ménager, un examen permet d'obtenir le certificat de capacité. Est également admise à l'examen, toute personne ayant, 18 ans révolus, travaillé pendant deux ans dans un ménage paysan, suivi les cours ménagers ou, acquis de toute autre manière les connaissances professionnelles nécessaires.

L'école ménagère rurale : assure une formation plus poussée de la jeune paysanne, non seulement dans le domaine ménager, mais encore dans celui de la gestion de l'exploitation et des branches de formation générale.

Les cours ouverts : sont destinés à des paysannes désirant perfectionner leur formation ou à des femmes d'autres milieux qui veulent s'initier à la vie paysanne. Ils sont généralement suivis par des paysannes qui désirent se présenter à l'examen professionnel; le titre de paysannes diplômées leur est alors décerné.

Actuellement, une classe d'apprentissage ménager rural est ouverte et 19 paysannes ont, l'année dernière, commencé les cours ouverts. Une garderie a été organisée. Une vingtaine de petits enfants sont reçus pendant que leurs mamans suivent en toute tranquillité les cours.

### b) Formation continue

La vulgarisation en économie familiale : est organisée conjointement et dans le même cadre que la vulgarisation agricole destinée aux agriculteurs. Elle informe et conseille les paysannes individuellement ou en groupes, organise des cours de perfectionnement concernant le ménage, le jardin, la gestion du ménage et de l'exploitation et, s'occupe de comptabilités individuelles.

En 1983, 160 séances de formation touchant divers secteurs de l'exploitation ou du ménage ont été suivies par 570 paysannes réparties en 40 groupes.

### Participation aux organisations professionnelles et extra-professionnelles

L'agriculture est un partenaire économique de première importance. Par son travail, la paysanne assure à la population son approvisionnement en biens de consommation. Elle contribue à l'entretien et à l'aménagement de la nature et du paysage où le citadin aime venir se reposer et prendre la réserve d'air dont il a besoin. La paysanne ainsi que sa famille est aussi une consommatrice.

Des problèmes importants surgissent. L'exploitant agricole est confronté, de plus en plus, à des mesures contingentes, que

ce soit en matière de productions ou d'investissements. Le revenu suffisant de la famille paysanne n'est pas encore atteint, surtout en région de montagne. Ces préoccupations sont souvent ignorées par ceux qui vivent en dehors du monde agricole. La paysanne peut par sa participation aux organisations professionnelles et extra-professionnelles faire connaître, faire partager ses soucis et développer un esprit de compréhension entre les différents partenaires sociaux. La journée de travail très chargée ne permet pas toujours à la paysanne sensibilisée par les problèmes de s'engager comme elle le souhaiterait. Indispensable et souhaitée, telle est la présence de la paysanne dans la vie du Canton et du Pays.

D'autres sujets préoccupent les paysannes. Citons les horaires scolaires qui selon les régions, causent des déplacements importants et trop nombreux. En plus des heures blanches, les repas de midi sont aussi cause de problèmes, particulièrement pour les enfants habitant les régions éloignées des centres scolaires. Un service de repas organisé en collaboration avec les parents, diminuerait des courses qui sont généralement effectuées par la paysanne.

La mise en place d'un service de dépannage ménager rural mérite une étude. Bien que le service d'aide familiale fonctionne à satisfaction, il existe certain problème de dépannage de la paysanne lorsque celui-ci est de longue durée. Soulignons le travail spécifique de la paysanne pour lequel les aide-familiales n'ont pas reçu la formation et dont il peut résulter des difficultés bien compréhensibles.

Enfin, la paysanne a besoin d'un contact permanent avec les femmes vivant d'autres métiers, d'autres vies. Une information réciproque, ne peut qu'être un élément positif à nos problèmes de société, et contribuer à les résoudre. La paysanne a de plus en plus envie de participer aux décisions. La vie économique, politique et sociale l'intéresse.

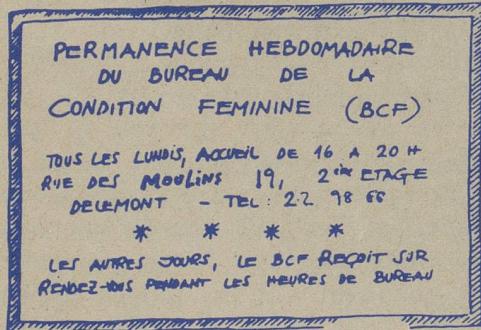
Elle tient à défendre, à faire connaître le métier qu'elle a choisi, qu'elle pratique et qu'elle aime.

Mathilde Jolidon

Présidente de l'Association des Paysannes Jurassiennes.

\*\*\*\*\*

## PERMANENCE DU BCF



dessin Marie Friedli

## Quelques activités passées...

### ERRATUM

Quelques jours après la sortie de notre dernier "Inform'elles" (no 8, avril 1984)

...

- Dites-moi : Madame Andrée Bailat de Delémont, ne fait-elle pas partie du groupe de travail qui rédige les statuts du futur club BPW ?

- Si, si. C'est d'ailleurs grâce à elle que le projet a pris forme. Et on pense créer le Club jurassien de l'Association des femmes de carrières libérales et commerciales cet automne.

- Ah ? ...

- Pourquoi me demandez-vous cela ?

- Eh, bien... elle n'était pas citée dans "Inform'elles".

- Mais bien sûr que si !

- Non, non, je vous assure, elle n'était pas citée parmi les membres du groupe de travail.

- Comment ça "non, non" ?

- Ben, non ! Regardez

- ...

Un "zut" vint clore ce dialogue... Le nom de Madame Andrée Bailat n'était pas mentionné. Il a dû glisser de la feuille, ce n'est pas possible autrement.

Veuillez accepter toutes nos excuses, Madame Bailat, car, il est bien vrai que, sans vous, la création du Club ne serait qu'une vague supposition.

### Groupe Maternité/Paternité

J'aurai des enfants... plus tard... un jour...

Maintenant je sais : je veux un enfant, bientôt. Pourquoi ? Oh, difficile à dire... Il y a tant de choses dans ce désir. L'image que j'ai de l'enfant, de notre relation, unique, belle et fragile. Je pense à son regard clair, à son rire.